

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20180327-DEL_18_03_21_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Publication : 27/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation 15 mars 2018
Date d'affichage 15 mars 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 18 (+ 10 procurations)
votants 28

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT ET UN MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET, M. Thierry PERRE

Excusés : M. Philippe GALLAND (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Josette JACOB), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Daniel GUEDET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

RESTAURANT D'ENFANTS : AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LE C.C.A.S.

Madame Pascale LEVEQUE, Premier-Adjoint au Maire, donne lecture aux membres de l'Assemblée du projet d'avenant à la convention, signée en mars 2007, relative à l'organisation de la restauration des enfants scolarisés en école maternelle et primaire publiques.

Cet avenant permet de déterminer les dépenses générées par le fonctionnement du Restaurant d'enfants et fixe le montant de la subvention versée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Madame LEVEQUE précise qu'un bilan financier est établi chaque année afin de fixer le montant de la subvention versée par la Ville au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer l'avenant à la convention relative au restaurant d'enfants avec le Centre Communal d'Action Sociale,
- Verser une subvention d'un montant de 226 100,45 Euros (conformément au bilan annexé),

Pour copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU

